



Carte de sejour

Par Tanechka

Bonjour.Mon mari habite en France depuis 5 ans.Moi,je suis en France depuis 3 ans.Nous avons un petit fils de 2 ans ne en France.Nous avons tous les justicatifs de notre sejour dans ce pays.Moi ei mon mari nous travaillons au noir,mais mon mari a 12 bulletins de salaires(200 euros pas mois).Je voudrais savoir si mon mari a le droit de déposer son dossier pour avoir sa carte de sejour?Merci.

Par bas alise

Vous avez besoin d'un conseil juridique, une aide juridique, question juridique, assistance ou consultation posez là à un de nos avocats ou un de nos juristes. C'est confidentiel et gratuit, il suffit d'un petit clic sur <http://consulter-avocat.fr/> ou d'appeler le (+33) 09 70 40 80 87

<http://consulter-avocat.fr/> respecte une charte de qualité très complète afin de vous offrir le meilleur service possible en France, en Belgique, au Luxembourg et en suisse.

Toutes nos réponses sont gratuites et certifiées par notre cabinet d'avocats spécialisé dans tous les domaines et vous offre un véritable engagement de qualité.il vous suffit de cliquer sur ce lien <http://consulter-avocat.fr/> ou d'appeler le (+33) 09 70 40 80 87

Par Tisuisse1

La réponse de bas alise n'est qu'une arnaque pour se faire des clients, c'est tout.

Pour répondre à Tanechka, la préfecture va certainement rejeter votre demande. En effet, les revenus qui sont notés sur les bulletins de salaires sont très insuffisant pour faire vivre une famille de 3 personnes, vous avez donc obligation de quitter le territoire français.

Je vous rappelle que, en France, le travail au noir (non déclaré) est un délit, vous risquez, ainsi que vos employeurs, des poursuites judiciaires ET, en ce qui vous concerne, une expulsion de la France.